



NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

PRESENTANT

LES EPREUVES EN FORME PONCTUELLE

Pour les candidats relevant de la voie scolaire, et de la formation continue, la durée de formation en milieu professionnel est de 16 semaines. Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois en vente ou en distribution. Les attestations doivent obligatoirement être jointes au dossier professionnel lors de l'Epreuve Ponctuelle EP1- EP2 pour le CAP Commerce.

Les candidats sous contrat d'apprentissage ou de qualification devront également présenter une attestation finale d'assiduité délivrée par le CFA concerné ou le centre de formation.

Pour les candidats libres, les stages en entreprise ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés.

Tous les candidats présentant les épreuves sous la forme ponctuelle doivent transmettre en même temps que la confirmation d'inscription signée, la fiche magasin ci-dessous au rectorat de Montpellier avant le **09 décembre 2016**

En l'absence de la fiche magasin ci-dessous, le candidat ne pourra pas être convoqué pour cette (ces) épreuve (s).

ATTENTION LES EPREUVES PRATIQUES EN MAGASIN REPOSENT SUR UN DOSSIER PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE (voir ci-dessous).

En l'absence des parties administratives et/ou commerciale de ce dossier dûment constatée le candidat se verra attribuer la note 0 à l'épreuve. Si le dossier est incomplet (absence de la partie économique, juridique et sociale), le dossier sera noté. (Dossier en deux exemplaires).

POUR INFORMATION : DOSSIER PROFESSIONNEL

Le dossier à présenter (en deux exemplaires) au jury final comporte une partie administrative, une partie commerciale et une partie économique juridique et sociale

PARTIES	CAP EMPLOYÉ DE COMMERCE MULTI-SPECIALITÉS
A D M I N I S T R A T I V E	Attestation précisant la durée des périodes de formation, la nature du point de vente, le type des activités réalisées (réception, tenue des réserves, approvisionnement et maintien du rayon en état vendeur) authentifiée par l'établissement ou Attestation relative à l'activité salariée du candidat, dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du CAP "employé de commerce multi-spécialités".
C O M M E R C I A L E	Une fiche descriptive d'activités liées aux compétences C.1. Une fiche descriptive d'activités liées aux compétences C.2. Une fiche comportant un schéma commenté d'implantation de rayon.
E C O N O M I Q U E J U R I D I Q U E E T S O C I A L E	Une fiche porte sur un thème Juridique et social, Une fiche porte sur un thème Economico-commercial d'entreprise, Une fiche « point presse » porte sur un thème économique et social.

En l'absence des parties administratives et/ou commerciale de ce dossier dûment constatée le candidat se verra attribuer la note 0 à l'épreuve. Si le dossier est incomplet (absence de la partie économique, juridique et sociale), le dossier sera noté. (Dossier en deux exemplaires).